



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

**SUIVI DE L'EXAMEN DU BUREAU DE LA
TRADUCTION
RENVERSER LA TENDANCE, VISER
L'EXCELLENCE**

**Rapport du Comité permanent
des langues officielles**

**Le président
L'hon. Denis Paradis**

AVRIL 2017

42^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

**SUIVI DE L'EXAMEN DU BUREAU DE LA
TRADUCTION
RENVERSER LA TENDANCE, VISER
L'EXCELLENCE**

**Rapport du Comité permanent
des langues officielles**

**Le président
L'hon. Denis Paradis**

AVRIL 2017

42^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

COMITÉ PERMANENT DES LANGUES OFFICIELLES

PRÉSIDENT

L'hon. Denis Paradis

VICE-PRÉSIDENTS

John Nater

François Choquette

MEMBRES

René Arseneault

Sylvie Boucher

Bernard Généreux

Linda Lapointe

Paul Lefebvre

Darrell Samson

Dan Vandal

AUTRES DÉPUTÉS QUI ONT PARTICIPÉ

Sean Casey

Fayçal El-Khoury

Joël Godin

Denis Lemieux

Steven MacKinnon

Larry Maguire

L'hon. Michelle Rempel

Anne Minh-Thu Quach

GREFFIÈRE DU COMITÉ

Christine Holke

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Service d'information et de recherche parlementaires

Lucie Lecomte, analyste

LE COMITÉ PERMANENT DES LANGUES OFFICIELLES

a l'honneur de présenter son

QUATRIÈME RAPPORT

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(3)f) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le lundi 22 février 2016, le Comité a étudié le Bureau de la traduction et a convenu de faire rapport de ce qui suit :

TABLE DES MATIÈRES

SUIVI DE L'EXAMEN DU BUREAU DE LA TRADUCTION RENVERSER LA TENDANCE , VISER L'EXCELLENCE	1
INTRODUCTION	1
CONSTAT GÉNÉRAL.....	1
UNE NOUVELLE ÈRE AU BUREAU DE LA TRADUCTION	1
CONCLUSION.....	2
ANNEXE A : LISTE DES TÉMOINS.....	5
ANNEXE B : LISTE DES MÉMOIRES	7
PROCÈS-VERBAUX.....	9
OPINION COMPLÉMENTAIRE DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE DU CANADA	11

SUIVI DE L'EXAMEN DU BUREAU DE LA TRADUCTION RENVERSER LA TENDANCE , VISER L'EXCELLENCE

INTRODUCTION

Le 7 et le 9 février 2017, le Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes (ci-après le Comité) s'est à nouveau penché sur le Bureau de la traduction (BT) afin d'assurer le suivi des recommandations qu'il avait formulées dans un rapport déposé à la Chambre des communes en juin 2016¹.

CONSTAT GÉNÉRAL

Le Comité est satisfait des mesures que la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement, l'hon. Judy Foote, a annoncées lors de sa comparution le 9 février dernier. Perçu comme une réponse gouvernementale supplémentaire au rapport du Comité², son témoignage a touché à l'ensemble des recommandations que le Comité avait formulées à l'égard du Bureau de la traduction à l'été 2016.

UNE NOUVELLE ÈRE AU BUREAU DE LA TRADUCTION

De manière générale, la ministre Foote et la sous-ministre Marie Lemay ont annoncé le début d'une nouvelle ère au BT³.

Sur le plan de la gouvernance, la ministre a indiqué que le processus d'embauche pour un nouveau président-directeur général (PDG) est en cours. Le prochain PDG devra prioriser trois axes de travail, soit : la qualité, l'embauche et la formation⁴.

De plus, le BT est en voie de créer un poste de dirigeant principal de la qualité qui sera pourvu par un professionnel de la langue. En plus de veiller à la qualité des services et des produits du BT, le dirigeant principal de la qualité « participera à la prise de décisions en matière de formation, de technologie, de dotation et d'autres enjeux⁵ ».

En ce qui a trait au statut des services du BT, la ministre Foote a demandé au président du Conseil du Trésor, l'hon. Scott Brison, d'appuyer l'examen de l'adoption d'un modèle de prestation de services obligatoires⁶.

1 Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes [LANG], [Examen du Bureau de la traduction](#), 2^e rapport, 42^e législature, 1^{re} session, juin 2016.

2 Le gouvernement a [répondu au rapport du Comité le 17 octobre 2016](#).

3 LANG, [Témoignages, 1^{re} session, 42^e législature, 9 février 2017, 1130](#) (Marie Lemay, sous-ministre, Services publics et Approvisionnement Canada).

4 *Ibid.*, 1105 (Judy Foote, ministre, Services publics et Approvisionnement Canada).

5 *Ibid.*

6 *Ibid.*

Sur le plan des ressources humaines, la ministre a reconnu qu'il y a eu une perte d'expertise ministérielle au cours des dernières années et elle s'est engagée à renverser cette tendance⁷. Afin d'assurer la relève et la transmission du savoir, le BT embauchera des étudiants issus des programmes langagiers (50 par année sur une période de cinq ans); rétablira le programme COOP et mettra en œuvre des projets qui rassemblent des professionnels expérimentés et des professionnels en début de carrière⁸. Le BT a déjà entamé des discussions avec les institutions postsecondaires canadiennes qui forment les professionnels du secteur langagier.

Enfin, le Comité se réjouit de l'annonce faite par la ministre concernant l'annulation du déploiement d'un nouveau système d'approvisionnement pour les services d'interprétation fournis par des pigistes⁹. La région canadienne de l'Association internationale des interprètes de conférence a mis en lumière le fait que ce système, basé sur le plus bas soumissionnaire, allait porter « gravement atteinte à la capacité du gouvernement de respecter ses obligations en matière de langues officielles¹⁰ ».

CONCLUSION

Le Comité enjoint la ministre Foote à mettre en œuvre les engagements qu'elle a pris publiquement à l'égard du BT le 9 février dernier :

- Embaucher un nouveau PDG et assurer qu'il ou elle soit en place avant le 31 mars 2017.
- S'assurer que le PDG, dès qu'il ou elle entrera en fonction, priorise la qualité, l'embauche et la formation au sein du BT.
- Créer le poste de chef de la qualité et s'assurer qu'il soit pourvu par un professionnel du secteur langagier qui relève directement du PDG.
- Mettre en place un service téléphonique pour les institutions fédérales souhaitant obtenir des conseils en matière de services linguistiques.
- S'assurer que le BT embauche un minimum de 50 étudiants par année au cours des cinq prochaines années.
- S'assurer de la mise en œuvre d'initiatives visant à accroître le nombre d'interprètes diplômés d'universités reconnues pour permettre l'embauche d'employés supplémentaires au sein du BT et de l'industrie langagière.
- S'assurer que le BT rétablisse son programme COOP.

7 *Ibid.*

8 *Ibid.*

9 *Ibid.*, 1110.

10 LANG, [Témoignages, 1^{re} session, 42^e législature, 7 février 2017, 1115](#) (Nicole Gagnon, responsable canadienne pour la défense des intérêts, Association internationale des interprètes de conférence).

- S'assurer que le BT poursuive l'exploitation de son réseau de bureaux régionaux.
- S'assurer que le BT travaille en collaboration avec l'École de la fonction publique du Canada pour que, dès le printemps 2017, les cours donnés aux nouveaux fonctionnaires incluent des informations sur les obligations linguistiques du gouvernement du Canada, notamment en matière de traduction.
- S'assurer que le contenu de l'outil de compréhension langagière soit régulièrement examiné par des traducteurs professionnels en mettant en œuvre le plan qui a été élaboré à cet effet.
- S'assurer que le BT, suite à la décision d'annuler la demande d'offre à commandes, élabore une nouvelle approche pour l'attribution de contrats qui soit en fonction des champs d'expertise et des consultations plus approfondies auprès de représentants de l'ensemble du secteur de l'interprétation.

En guise de conclusion, le Comité tient à souligner l'extraordinaire contribution des traducteurs, interprètes et terminologues ainsi que celle de l'ensemble des employés du BT à l'édification d'un pays fier et respectueux de ses deux langues officielles.

ANNEXE A

LISTE DES TÉMOINS

Organismes et individus	Date	Réunion
Association des conseils en gestion linguistique Dominique Bohbot, membre d'honneur	2017/02/07	44
Association Internationale des Interprètes de Conférence Nicole Gagnon, responsable canadienne pour la défense des intérêts Jim Thompson, conseiller en communications		
Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux L'hon. Judy Foote, C.P., députée, ministre des Services publics et de l'Approvisionnement Adam Gibson, président-directeur général par intérim, Bureau de la traduction Marie Lemay, sous-ministre Lucie Séguin, vice-présidente, Services intégrés, Bureau de la traduction	2017/02/09	45

ANNEXE B

LISTE DES MÉMOIRES

Organismes et individus

Association des conseils en gestion linguistique

PROCÈS-VERBAUX

Un exemplaire des *procès-verbaux* pertinents ([réunions n^{os} 44, 45, 50 et 52](#)) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

L'hon. Denis Paradis

RAPPORT COMPLÉMENTAIRE DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE DU CANADA

SUR LE SUIVI DE L'EXAMEN DU BUREAU DE LA TRADUCTION "RENVERSER LA TENDANCE; VISER L'EXCELLENCE"

Le Nouveau Parti démocratique souhaite remercier tous ceux et celles qui ont comparu devant le Comité permanent des langues officielles dans le cadre de l'étude du Comité sur le Bureau de la traduction (BT). Nous sommes conscients du grand travail du Bureau de la traduction dans sa fonction de protection des langues officielles et du développement culturel de notre pays.

Le NPD est d'accord avec la deuxième réponse faite par la Ministre des Services publics et de l'Approvisionnement. Nous souhaitons par contre émettre des commentaires relatifs au rôle du Bureau de la traduction en lien avec l'embauche des étudiants et diplômés, l'accent mis sur la qualité par le recrutement d'un chef de la qualité, son budget, le réinvestissement ainsi que la gouvernance en matière de langues officielles au sein de l'appareil gouvernemental.

À la suite de la deuxième réponse de la Ministre Foote, nous avons écouté les réactions des intervenants et avons analysé sérieusement leurs recommandations. Nous considérons qu'il est indispensable de rajouter les points suivants :

Premièrement, l'engagement de la Ministre ne semble pas clair sur la nécessité d'engager des employé(e)s à durée indéterminée. Nous demandons une confirmation qu'il s'agit bien d'embaucher chaque année 25 nouveaux employé(e)s permanent(e)s et non pas 25 stagiaires. Cela étant dit, nous soulignons que les nouveaux employé(e)s sont insuffisant(e)s pour répondre aux besoins des intervenants.

Deuxièmement, nous demandons que le gouvernement effectue une révision immédiate du système d'approvisionnement. Comme Madame Nicole Gagnon l'affirme¹ : «Le système proposé est discriminatoire à l'égard de la qualité. Il vise à établir un tarif unique, tout inclus, pour chacun des volets, quel que soit le mode d'interprétation. Par conséquent, les interprètes plus polyvalents, spécialisés et chevronnés seront écartés par les plus bas soumissionnaires.» Donc, une nouvelle stratégie axée sur la qualité doit être de mise pour les appels d'offres de l'interprétation et de la traduction.

Voici les recommandations du NPD :

1. Il est nécessaire que l'implantation d'une tarification horaire non-basée sur l'unité des mots soit établie afin de refléter le caractère unique, intellectuel, professionnel et qualitatif de la traduction.

¹ Canada. Parlement. Chambre des Communes. Comité permanent des langues officielles. Témoignages. (Réunion No. 44, Février 7, 2017) 42^e Législature, 1^{re} session.
<http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?Language=f&Mode=1&Parl=42&Ses=1&DocId=8742092>

2. Que les contrats octroyés aux compagnies soumissionnaires soient classés selon diverses catégories d'importance, dont la taille, le niveau de sécurité et l'expérience.
3. Que la durée des contrats et leur volume doivent être accrus dans le but d'appuyer les fournisseurs canadiens.
4. Que les projets et les contrats doivent être octroyés à des compagnies canadiennes pour des raisons évidentes de sécurité et de confidentialité.

Troisièmement, nous demandons que la Ministre des Services publics et de l'Approvisionnement réponde immédiatement à la demande actuelle des intervenants par rapport à la gouvernance du BT. Nous voulons que la Ministre étudie la possibilité que le BT soit sous la responsabilité de Patrimoine Canadien ou du Conseil Privé. Comme le souligne Madame Dominique Bohbot : «La responsabilité du BT doit être transférée à une autre autorité que Services publics et Approvisionnement, car la traduction constitue une activité très intellectuelle et non un simple produit.»²

Quatrièmement, nous ne voyons aucune initiative provenant de la Ministre des Services publics et de l'Approvisionnement en ce qui a trait au budget annuel du BT. C'est pour cette raison que nous demandons à la Ministre de présenter un plan de réinvestissement du BT.

Pour terminer, le NPD tient à remercier la deuxième réponse de la Ministre Foote, mais demeure persuadé, tout comme les intervenants, que les mesures à prendre pour redonner les lettres de noblesse au BT doivent être encore plus importantes.

² Canada. Parlement. Chambre des Communes. Comité permanent des langues officielles. Témoignages. (Réunion No. 44, Février 7, 2017) 42^e Législature, 1^{re} session.
<http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?Language=f&Mode=1&Parl=42&Ses=1&DocId=8742092>